



ECCG Aimée-Stitelmann
Route de Base 24
1228 Plan-les-Ouates

A QUI DE DROIT

N/réf. : KD/sm

Plan-les-Ouates, le 13 novembre 2025

Attestation de recherche de stage dans le cadre de la Maturité spécialisée en communication - information

Je soussignée Karine Declerck, doyenne de la maturité spécialisée en communication-information (MSCI) pour le Canton de Genève, atteste que l'étudiant ou l'étudiante qui se présente à vous est en recherche active de stage dans le cadre de sa maturité.

La MSCI est un titre de l'Ecole de culture générale et s'obtient en une année. Ce titre donne accès à l'admission en 1^{ère} année de Bachelor à la Haute école de Gestion (HEG) dans la formation de spécialiste en information documentaire ou dans la Haute École de Gestion et Tourisme (HES-Valais). D'autres orientations sont possibles en fonction du profil et de l'ajout d'une pratique spécifique.

L'étudiant ou l'étudiante se doit d'accomplir 34 semaines à 70% au sein d'une entreprise du domaine du tourisme ou de l'information documentaire, selon la filière choisie par l'élève.

Le lundi et le mercredi matin doivent rester libres pour suivre des cours de langues de niveau B2 et une troisième demi-journée est à prendre d'entente avec l'employeur.

Si l'élève est déjà détenteur/détentrice d'un ou de deux certificats B2 CECR, le taux d'activité du stage pourrait être adapté à 80% (sur 30 semaines si un B2 a été obtenu) ou à 90% (sur 27 semaines si les 2xB2 sont obtenus). Toutefois, ces situations doivent être analysées au cas par cas et celles-ci doivent impérativement être validées par l'ECCG.

Nos élèves sont actuellement en train de terminer leur cursus ECG (certains/certaines ont même déjà obtenu leur certificat ECG) et ont de bonnes connaissances en langues. Ils sont très motivés et prêts à vous fournir un dossier comportant CV et lettre de motivation. Nous avons cependant besoin de la collaboration des entreprises et institutions pour garantir un nombre conséquent de stages.

Après la validation du stage, et sous réserve de l'admission définitive de l'étudiante ou de l'étudiant en MSCI, sera établie la convention qui lie le/la stagiaire, l'institution et l'Ecole de culture générale. Une rémunération est conseillée, mais non obligatoire.

Nous vous remercions de leur faire bon accueil et de leur permettre éventuellement de s'immerger dans le monde professionnel. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.


Karine DECLERCK
Doyenne de la filière MSCI